

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-09-27-11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., M. BENET M., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme POIS L., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), M. NOVICK C. (pouvoir à Mme WILK I.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. COUAILLET T.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : EXPOSITION NAVIGATION NORMANDE- DEMANDE DE SUBVENTIONS

En lien avec l'Armada de Rouen, l'exposition temporaire 2023 : « Navigation Normande. De la Boussole au chronomètre de marine » du musée de l'horlogerie, est consacrée aux instruments de navigation et en particulier au chronomètre de marine.

En effet, la cité horlogère de Saint-Nicolas a joué un rôle capital dans la fabrication des chronomètres de marine, en permettant aux chronométriers de renom de s'installer et de créer le premier centre de production en France de ces instruments révolutionnaires dans le calcul de la longitude.

Outre l'exposition, un nouvel espace de médiation dédié et un catalogue ont été élaborés pour un budget de 15000 euros.

La commune est éligible au « Soutien à la valorisation du patrimoine portée par les collectivités ». C'est pourquoi il est proposé pour l'exposition temporaire de cette année, de solliciter une aide auprès du Département de la Seine-Maritime.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du projet dans le cadre du programme d'accès à la culture pour tous,

Considérant la possibilité d'octroi de subvention dans le cadre du « Soutien à la valorisation du patrimoine portée par les collectivités » du Département de Seine-Maritime, pour l'exposition Navigation Normande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise madame le maire à solliciter le Département de Seine-Maritime en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à la valorisation du patrimoine portée par les collectivités » du Département de Seine-Maritime, pour le financement complémentaire de l'exposition Navigation Normande,
- Autorise Madame le Maire, ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à prendre tout acte et toute décision qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 27/09/2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230927-2023-09-27-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance, Laurine POIS



